

TOUT SAVOIR SUR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Renseignements

**ERAGE Lorraine Délégation
Nancy**

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

28/06/2019

Horaires

**De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00**

Lieu de la formation

Hôtel – Restaurant « **Les Jardins du Mess** »
22 Quai de la République - 55100 VERDUN

Intervenant(s) :

Maître Etienne MANGEOT
Avocat au Barreau de Metz,

Durée

06:00 heures



Spécialisation(s)

- Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication
- Vie Professionnelle

Niveau(x)

1. Initiation / Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Prérequis : aucun prérequis

Méthode pédagogique : formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Objectifs de la formation :

- Se mettre en conformité dans son cabinet
- Comprendre le RGPD

Programme :

I. CHAMP D'APPLICATION DU RGPD :

a. Champs d'application matérielle

- Notions clés : « données à caractère personnelle », « traitement », « fichier », « responsable du traitement », « sous-traitant »
- Exclusions

b. Champs d'application géographique

II. OBLIGATIONS POSÉES PAR LE RGPD

a. Avant la mise en œuvre du traitement

- Principes de finalité et de proportionnalité
- Mesures organisationnelles et de sécurisation
- Analyse d'impact
- Délégué à la Protection des Données

b. Pendant la mise en œuvre du traitement

- Obligation d'information
- Droits à garantir
- Registre des activités traitements
- Obligation en cas de violation des données

Programme :

c. Applications pratiques

- Gestion du personnel
- Gestion des clients
- Gestion des fournisseurs et prestataires
- Accès au cabinet
- Vidéo-surveillance
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Site internet

III. CONTRÔLE ET SANCTIONS

a. Organisation et missions de la CNIL

- Organisation de la CNIL
- Missions « Informer/Protéger », « Accompagner/Conseiller », « Contrôler/Sanctionner »

b. Les pouvoirs de la CNIL

- Pouvoirs de contrôle
- Pouvoirs de sanction

IV. TRANSFERTS DE DONNEES HORS UE

a. Classification des Etats

b. Cas particuliers des Etats-Unis

c. Obligations en matière de transfert hors UE

OPTION Déjeuner sur place, de 12h30 à 14h00

« Les Jardins du Mess » Hôtel- Restaurant ****

un plat, un café gourmand et 1 verre de vin pour 30 €/pers.

A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Nancy

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

28/06/2019

Horaires

9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel « Les Jardins du Mess »
22 Quai de la République
55100 VERDUN

Niveau

1. Initiation

Actualisation



Spécialisation

- Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication
- Vie Professionnelle

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

20 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE

1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émarginée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour

Avocat et autre public :

210 €/jour

Option : déjeuner « le Jardins du Mess »

30 €/pers (facultatif)